

## **Justice distributive et efficacité au-delà de la rationalité maximisatrice**

La *Théorie de la justice* de J. Rawls semble partir du principe qu'il existe un seul bon compromis entre la justice distributive et l'efficacité. Plus encore, elle affirme qu'une distribution juste est une distribution qui prend en compte les considérations d'efficacité. La présente contribution rejette ces deux affirmations. La seconde (selon laquelle la justice inclut l'efficacité) a notamment été contestée par G. A. Cohen. L'objectif, ici, est de montrer que distinguer fermement la justice distributive de l'efficacité, comme le suggère Cohen, permet d'accommoder nos intuitions lorsque nous comparons des sociétés dont les valeurs culturelles et les modes d'organisation économique diffèrent de manière frappante. Certaines sociétés réelles ou imaginaires pourraient légitimement rejeter le principe de différence parce qu'elles (y compris les moins bien lotis en leur sein) préfèrent sacrifier une certaine efficacité au nom de l'égalité ou du lien communautaire, par exemple. Ce choix pourrait découler d'une rationalité moins maximisatrice que celle que Rawls mobilise dans *Théorie de la justice* – et qui est directement inspirée de la théorie du choix rationnel dont il s'est ensuite éloigné. L'alternative défendue dans cet article consiste à reconnaître une pluralité de compromis moralement acceptables entre justice et efficacité – allant de la stricte égalité à prétentions égales au principe de priorité de Parfit (et incluant le principe de différence). L'idée est de maintenir la contrainte initiale de Rawls d'un droit de veto pour les moins bien lotis, tout en permettant une plus grande diversité de rationalités – en conformité avec le souci ultérieur de Rawls de respecter une diversité de cultures politiques. Ce faisant, l'article offre une double contribution. Premièrement, il contribue à décoloniser l'approche rawlsienne en montrant comment celui-ci s'appuyait initialement (et inutilement) sur une conception restreinte et ethnocentrique de la rationalité. Deuxièmement, il complète la conception de la justice de G. A. Cohen, qui ne propose pas de lignes directrices pour articuler justice et efficacité.